

# **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**



Date de réalisation : 12/01/2026

## SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE .....	3
LE RISQUE MAJEUR .....	4
RISQUE INONDATION.....	8
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN .....	12
RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES .....	15
RISQUE FEU DE FORETS .....	17
RISQUE SISMIQUE .....	19
RISQUE RADON .....	21
RISQUE TEMPETE .....	23
RISQUE CANICULE .....	24
RISQUE GRAND FROID.....	25
RISQUE TMD .....	26
RISQUE PANDEMIE.....	28
RISQUE NUCLEAIRE .....	29

# LE MOT DU MAIRE

Chères Tuffalunoises, chers Tuffalunois,

Vous avez sous les yeux le Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) de Tuffalun. Ce document est essentiel pour vous informer sur les risques auxquels nous sommes exposés et les mesures de prévention qui peuvent être mises en place.

La sécurité de notre population est une priorité. Nous sommes confrontés à différents dangers, tels que les feux de forêt, les inondations, les effondrements de cavités souterraines, et d'autres risques naturels et technologiques.

Il est impératif que nous soyons tous conscients de ces enjeux et préparés à réagir.

Le DCRIM vous fournira des informations précieuses sur les risques identifiés dans notre commune, ainsi que sur les actions à entreprendre pour assurer votre sécurité et celle de vos proches. Je vous encourage vivement à le lire attentivement et à partager ces informations au sein de vos familles et de vos réseaux.

Ensemble, cultivons une culture de la prévention et de la solidarité. Nous avons tous un rôle à jouer pour garantir la résilience de notre communauté face aux crises.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Cordialement,

Nathalie Gohlke  
Maire de Tuffalun

# LE RISQUE MAJEUR

*Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité importante. Il peut impacter un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants tant structurels qu'environnementaux.*

- Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

## **ALÉA + ENJEUX = RISQUE**

On peut différencier deux types principaux de risque majeur :

**les Risques « Naturels » :** avalanche, feu de forêt, inondation, mouvements de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, radon ;

**les Risques « Anthropiques »** (relatifs à l'activité humaine) : Risque industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matière dangereuse ;

- Et le DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication destiné à faire connaître les risques majeurs présents sur la commune et à donner les consignes de sécurité en cas d'évènements graves. Ce document fournit également l'ensemble des informations sur les actions et mesures à prendre en fonction des différents risques.

Le DICRIM est élaboré par le Maire en tenant compte du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) du Maine-et-Loire.

## La commune de Tuffalun

Est soumise aux risques :

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Retrait/gonflement des sols argileux
- Feux de forêt
- Risques tempête, sismique, Radon
- Sanitaire
- Nucléaire



Figure 1 : Représentation d'un risque



## LE RISQUE MAJEUR

### ● La gestion de crise en cas de risque majeur ?

***La gestion de crise est l'affaire de tous, l'Etat, les collectivités, les établissements scolaires, les entreprises ... et aussi les citoyens !***

Lorsqu'un évènement touche une seule commune, le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS). Dès lors que l'évènement impacte plusieurs communes, le préfet remplace le Maire au poste de DOS.

Dans l'organisation générale de la réponse de sécurité civile, il est fait une distinction entre :

- **le secours** (protéger, soigner, médicaliser, évacuer d'urgence) qui est de la compétence du préfet (Plan ORSEC préfectoral) ;
- **la sauvegarde** (informer, alerter, interdire, mettre à l'abri, soutenir, assister, etc.) qui est de la compétence du Maire et qui est définie dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

### ● L'Alerte

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- sirènes, pour les communes qui en sont équipées ;
- messages diffusés par des véhicules sonorisés ;
- messages sur les panneaux lumineux des communes ;
- radio, télé, ou tout autre moyen.



**Début d'alerte :** En cas d'évènements nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences : le signal national d'alerte.

**Fin de l'alerte :** Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

#### Début d'Alerte



#### Fin d'Alerte



Figure 2 : Dispositif d'alerte national

## LE RISQUE MAJEUR

- Comment anticiper une situation de crise chez moi ?

La gestion de crise est l'affaire de tous : chaque citoyen doit pouvoir y participer au même titre que les pouvoirs publics.

À l'échelle du foyer, chaque citoyen a la possibilité de réaliser son Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS). Ce plan aidera chacun à se préparer en prévoyant un certain nombre de dispositions pour aider à traverser cette période sans panique. Il est conseillé de la réaliser avec ses proches afin que chaque membre du foyer soit impliqué pour une plus grande efficacité.

Le guide est téléchargeable sur le site de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :

<https://www.saumurvaldeloire.fr/politiques-publiques/environnement/risques>



Figure 3 : Page de garde du Plan Familial de Mise en sécurité



Figure 4 : Kit d'urgence

- Composer son kit d'urgence

En cas d'évacuation, il est important de préparer un sac d'urgence avec le nécessaire et de le compléter avec une liste de choses indispensables à prendre avant de partir.

Vous trouverez ci-contre un kit d'urgence type qu'il vous faudra adapter en fonction des particularités de votre famille.

## LE RISQUE MAJEUR

### Les risques majeurs sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

#### Un territoire soumis aux risques :

##### Naturels

###### Inondation

- PPRI de l'Authion
- PPRI du Thouet
- Autres zones inondables
- Réseau hydrographique

###### Mouvements de terrain

- PPRmvt coteaux saumurois
- Zone présentant des cavités

###### Séisme

- Sensibilité très faible
- Sensibilité Faible
- Sensibilité Modérée

##### Technologiques

###### Nucléaire

- Rayon de 20 km
- Rayon de 10 km

###### Industriel

- Site SEVESO

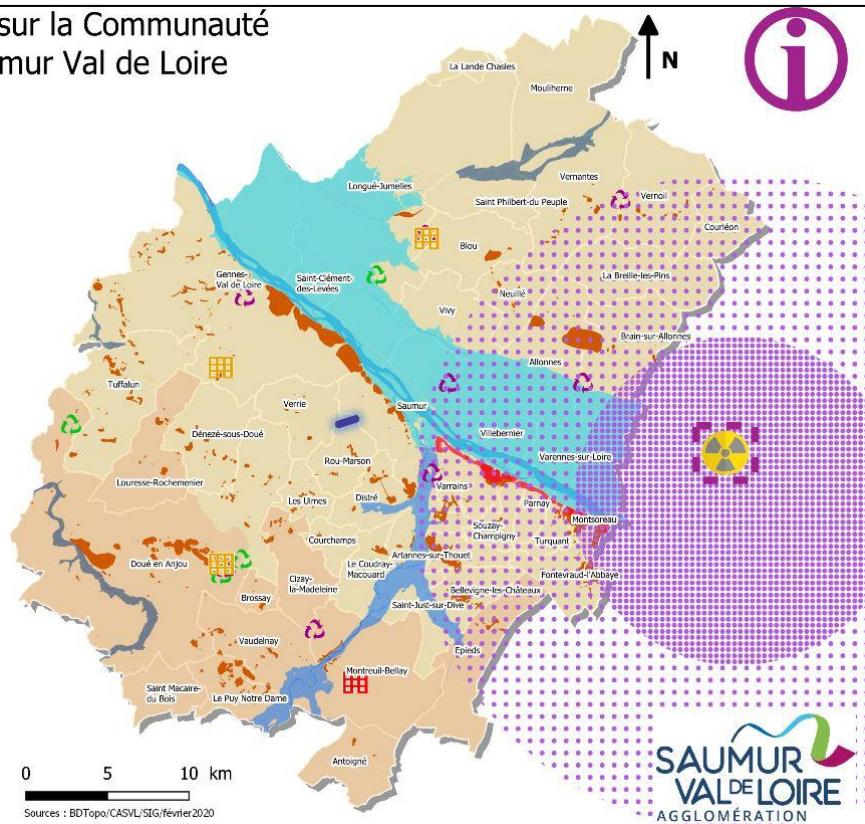
- ICPE non classée SEVESO

###### Déchèterie

- Autre lieu de stockage de déchets

###### Rupture de barrage

- Barrage classé



## Les numéros et sites

Samu.....	15
Pompiers.....	18
Numéro d'appel d'urgence européen	
Police secours.....	112
Police municipale.....	17
Pour les personnes sourdes et malentendantes.....	114

[www.saumurvaldeoire.fr](http://www.saumurvaldeoire.fr)

[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## Sigles et Abréviations

**ARS** : Autorité Régionale de Santé

**ASN** : Autorité de Sureté Nucléaire

**AZI** : Atlas des Zones Inondables

**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

**COS** : Commandant des Opérations de Secours

**DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs

**DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**DOS** : Directeur des Opérations de Secours

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**IAL** : Information Acquéreur Locataire

Document d'information sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Violences conjugales..... 3919

Enfance maltraitée..... 119

Enfants disparus..... 116 000

Accueil des sans-abris..... 115

Centre antipoison..... 02 41 48 21 21

Urgence psychiatriques.... 02 41 53 31 20

Clinique de la main..... 02 41 86 86 41

SOS médecin..... 36 24

**ORSEC** : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

**PCS** : Plan Communal de Sauvegarde

**PFMS** : Plan Familial de Mise en Sécurité

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**POI** : Plan d'Opération Interne

**PPI** : Plan Particulier d'Intervention

**PPR** : Plan de Prévention des Risques

**SDACR** : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

**SEVESO** : Classe d'installation à risque

**SPC** : Service de Prévision des Crues

**SIG** : Système d'Information Géographique



# RISQUE INONDATION

*Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables. Elle se manifeste sous différentes formes : débordement du lit mineur dans le lit majeur de la rivière, remontée des eaux par nappe phréatique, ruissellements urbains et submersion d'un ouvrage de protection (digue).*

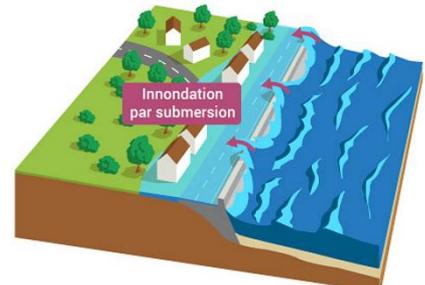
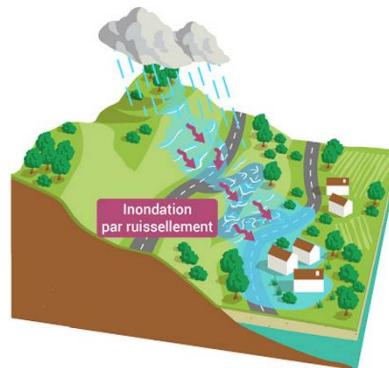
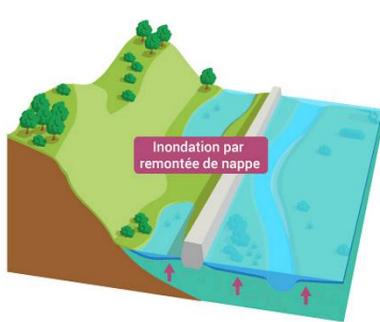
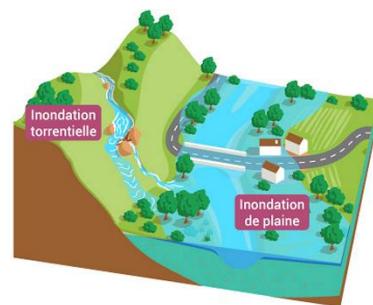
## ● Le risque

Une inondation peut se manifester de différentes façons :

- **Par crue lente** : elle génère des inondations de plaines, soit par débordement direct (sortie du lit mineur) ou indirect (remontée de nappe phréatique). C'est le type d'inondation majeur dans le Maine-et-Loire et la région ligérienne.
- **Par crue torrentielle** : les cours d'eau ont un régime torrentiel, avec une réponse immédiate du bassin versant lorsque celui-ci est arrosé. C'est le cas de la rivière Thouet.
- **Par ruissellement urbain** : quand l'eau ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols et la saturation du réseau d'eau pluviale.
- **Par rupture des levées** : lorsque la montée des eaux fragilise le pied de digue ou le corps de l'ouvrage. Cette situation met en danger l'ensemble des populations situées dans la vallée, derrière les digues de Saumur et de l'Authion.

## Dans la commune de Tuffalun

- Proximité de la Loire
- Source de l'Aubance
- Situé dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ou au moins inondations de cave.



## RISQUE INONDATION

- En matière de prévention

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) intègre les dispositions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), outil essentiel de la politique nationale de prévention contre les dommages engendrés par les inondations. Le PPRI permet de délimiter les zones exposées aux risques et de définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion applicable au bâti existant ou futur.

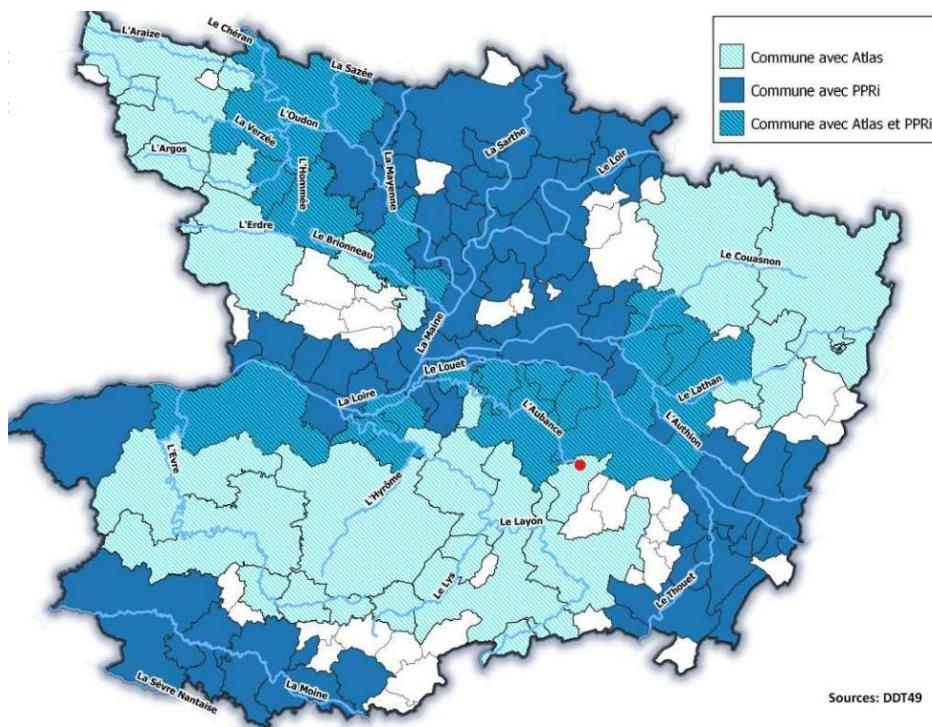
Le Maine-et-Loire est particulièrement exposé aux inondations par débordement direct. Riche d'un réseau hydrographique de 4000 km, il est situé à la confluence de la Loire et de la Maine, dont les crues ont marqué les mémoires des habitants. Il est important de s'en souvenir et de se préparer à vivre de futurs événements pour limiter les risques.

- En matière de prévision

La surveillance des cours d'eau est assurée par le Service de Prévision des Crues (SPC) et en particulier par le service Vigicrues.

Météo France émet des bulletins de prévision et les détaille lors des cas de vigilance orange ou rouge.

**Ces informations sont disponibles 24h/24 sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ou l'application mobile Vigicrues à laquelle vous pouvez vous inscrire afin d'être alerté en cas de menace.**



Atlas : étude des phénomènes de crues

PPRI : Plan de Prévention des Risques inondation

## RISQUE INONDATION

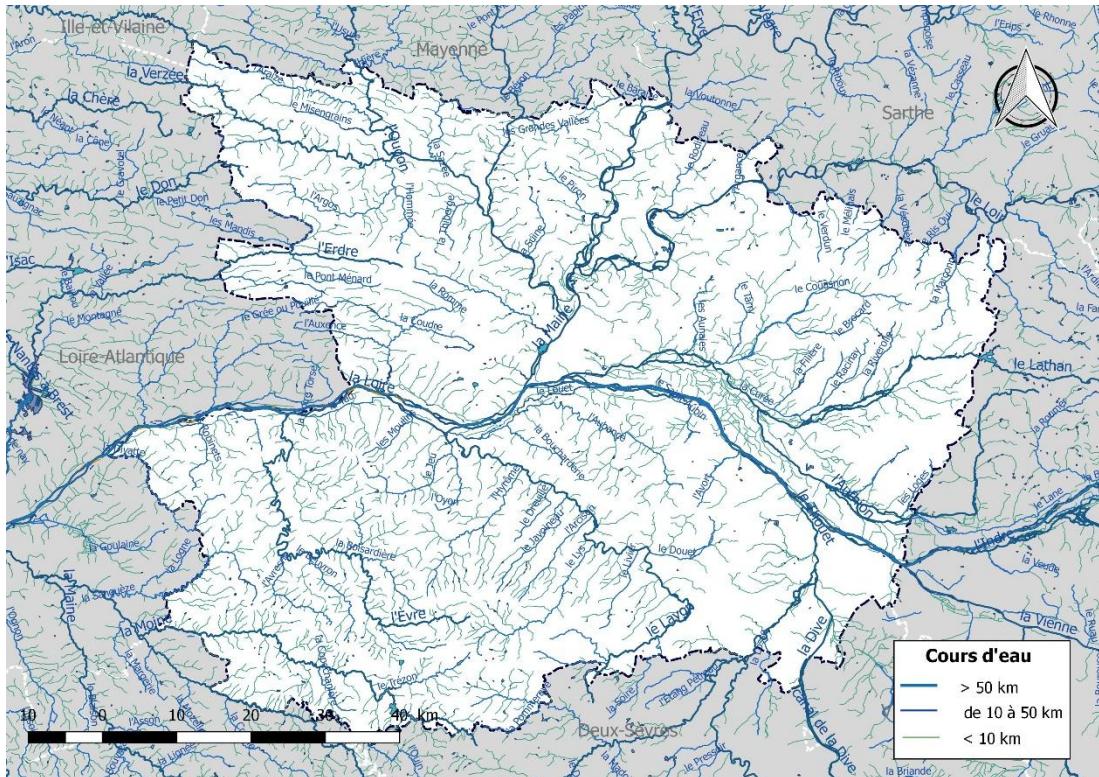


Figure 6 Carte de l'ensemble du réseau hydrographique de Maine-et-Loire

### Historique des catastrophes naturelles sur Tuffalun :

- juin 2021
  - décembre 1999
  - juillet 1994
  - décembre 1992
  - juin 1992
  - mai 1990 x2
  - juillet 1983 x2
  - avril 1983
- Inondations

## RISQUE INONDATION

### ● En matière de protection

Pour protéger la population, il est possible d'agir sur deux facteurs :

- **la réduction de la vulnérabilité** : prise en compte de l'inondation dans l'aménagement. Elle s'effectue principalement au travers de documents d'urbanisme (mise en place de PPRI, la création de zone d'expansion des crues) mais aussi à l'échelle de l'habitation (mise en place de batardeaux, arrimage des cuves, clapets antiretours, etc.).
- **la réduction de l'aléa** : Un entretien régulier des cours d'eau permet de limiter les obstacles au libre écoulement des eaux (entretien courant des rives et des ouvrages, élagage et recépage de la végétation, enlèvement des embâcles, etc.).

### ● Que faire en cas d'inondation ?

En dehors des périodes de crues :

- s'informer des risques encourus ;
- prévoir le matériel nécessaire à l'obturation des ouvertures (batardeaux, couvercle de bouche d'aération, etc.) ;
- prendre des mesures d'aménagement : arrimage des cuves, étage refuge, etc.

En période de crue :



Figure 7 : Les bons comportements en cas d'inondations  
Document d'information sur les Risques Majeurs (DICRIM)



# RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

*Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements de matière peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou rapides quelques mètres par jour.*

## ● Le risque

On distingue plusieurs types de mouvements de terrain :

**les mouvements lents et continus** : tassement et affaissements de sol, glissements de terrains le long d'une pente.

**les mouvements rapides et discontinus** : les effondrements de cavité souterraines naturelles et artificielles (carrières et ouvrages souterrains), les écroulements de coteaux et les chutes de blocs, les coulées boueuses et torrentielles.

**L'érosion** du littoral, des berges d'un fleuve ou d'un cours d'eau.

## Dans la commune de Tuffalun

De nombreuses cavités (carrières, champignonnières, caves) sont recensées sous la commune.

## Le risque d'effondrement de cavité souterraine

On trouve sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de nombreuses cavités souterraines d'étendues variables, aussi bien en coteau qu'en plaine. L'effondrement résulte de la rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine, rupture qui se propage jusqu'en surface de manière plus ou moins brutale, et qui détermine l'ouverture d'une excavation grossièrement cylindrique. Les dimensions de cette excavation dépendent des conditions géologiques, de la taille et de la profondeur de la cavité, ainsi que du mode de rupture. Ce phénomène peut être ponctuel ou généralisé et concerner dans ce cas des superficies de plusieurs hectares. S'il est ponctuel, il se traduit par la création d'un fontis de plus ou moins grande importance.

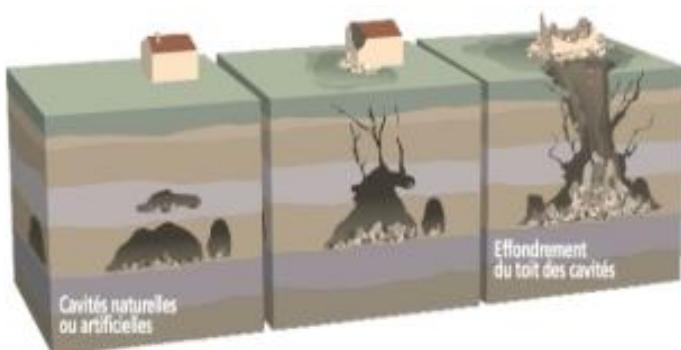
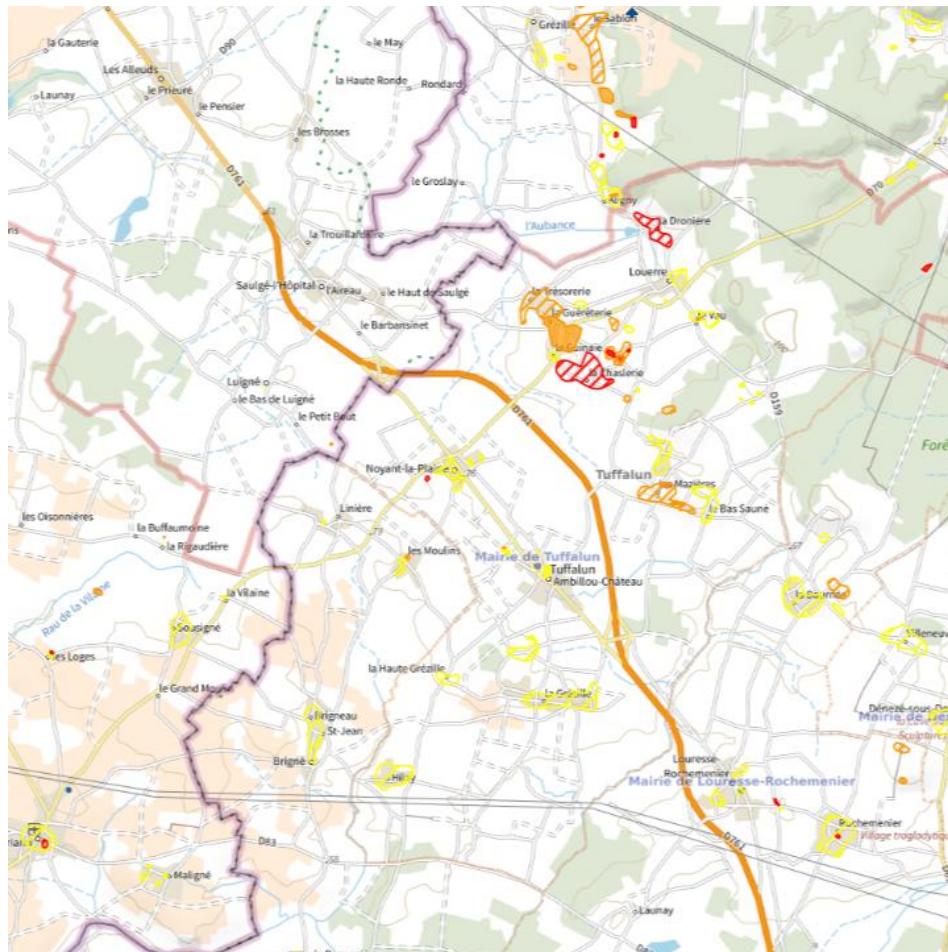


Figure 8 : Création d'un effondrement dû à une cavité (source MEED)

## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



- Aléa faible connu (cavités d'extension connue)
  - Aléa faible estimé (cavités dispersées ou d'extension estimée)
  - Aléa moyen connu (cavités d'extension connue)
  - Aléa moyen estimé (cavités dispersées ou d'extension estimée)
  - Aléa fort connu (cavités d'extension connue)
  - Aléa fort estimé (cavités dispersées ou d'extension estimée)

## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### ● En matière de protection

Il existe différents moyens techniques pour réduire le risque d'effondrement de cavité souterraine et de chute de bloc. Cependant, deux méthodes particulières et complémentaires sont employées :

- agir directement sur la cavité ou la falaise pour la consolider ou la combler afin de réduire l'aléa ;
- agir sur l'aménagement déjà présent (bâtiment, réseau, etc.), à l'aplomb et aux abords de la cavité ou de la falaise afin de réduire la vulnérabilité de ces infrastructures.

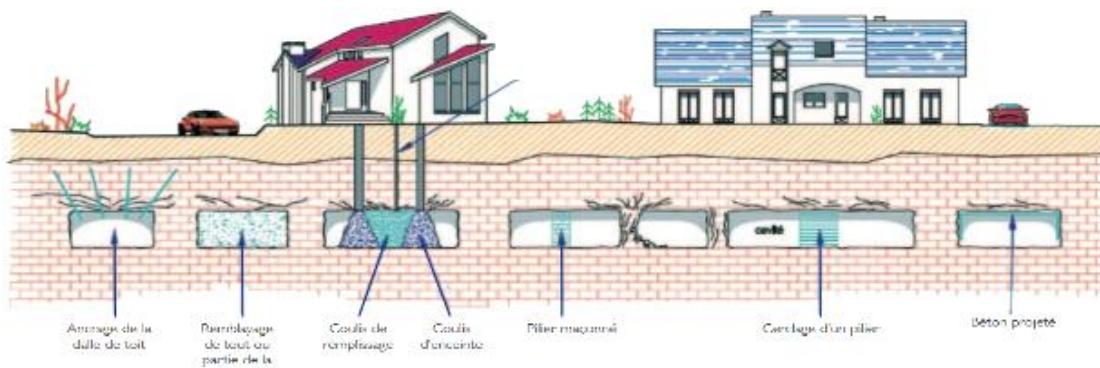


Figure 9 : Solution de confortement envisageable pour des problématiques de cavité souterraine (source MEED)

### ● En matière de responsabilité

En tant que propriétaire ou futur acheteur en règle générale, et en l'absence de titre de propriété du sous-sol, le propriétaire du dessus est propriétaire du dessous. Ainsi l'accès à une cave n'en garantit pas la propriété, si elle n'est pas mentionnée dans votre titre de propriété, seule la partie située sous votre parcelle vous appartient.

### ● Que faire en cas de mouvement de terrain ?



Figure 10 : Les bons comportements en cas de mouvement de terrain  
Do



# RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

*Les phénomènes de retrait gonflement se manifestent dans les sols argileux et sont liés aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces derniers terrains produit un phénomène de gonflement.*

## ● Le risque

Le retrait-gonflement intervient majoritairement dans des argiles particulières (smectites et interstratifiées), relativement sensibles à la teneur en eau. Il est influencé par les variations climatiques, la végétation et les actions humaines.

Le retrait gonflement des argiles est sans danger pour l'homme mais peut entraîner divers désordres sur le bâti : fissurations, décollements ou désenca斯特ement d'éléments.

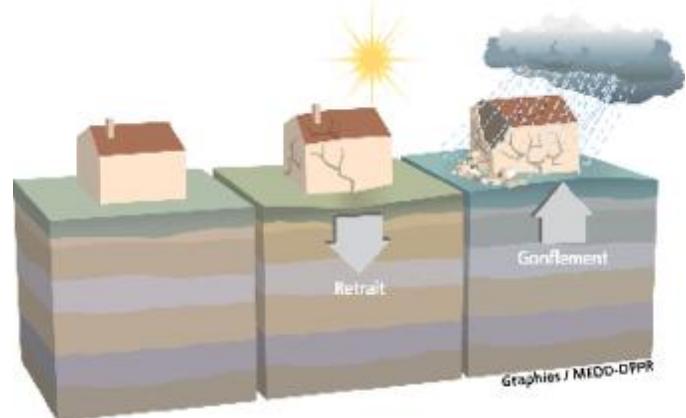


Figure 12 : Phénomène de retrait gonflement des argiles (Source MEDD)

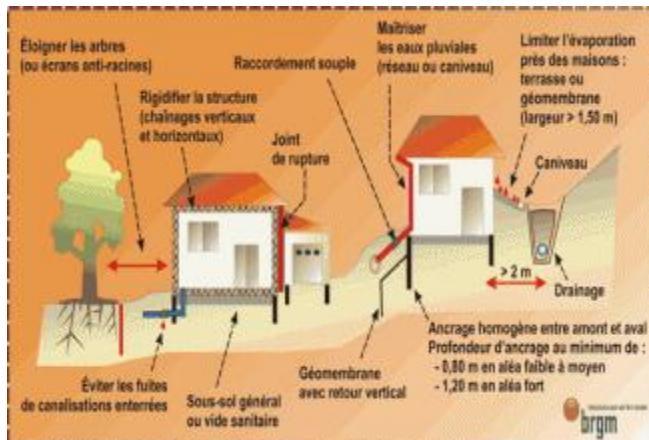


Figure 11 : Comment construire avec l'aléa RGA (Source BRGM)

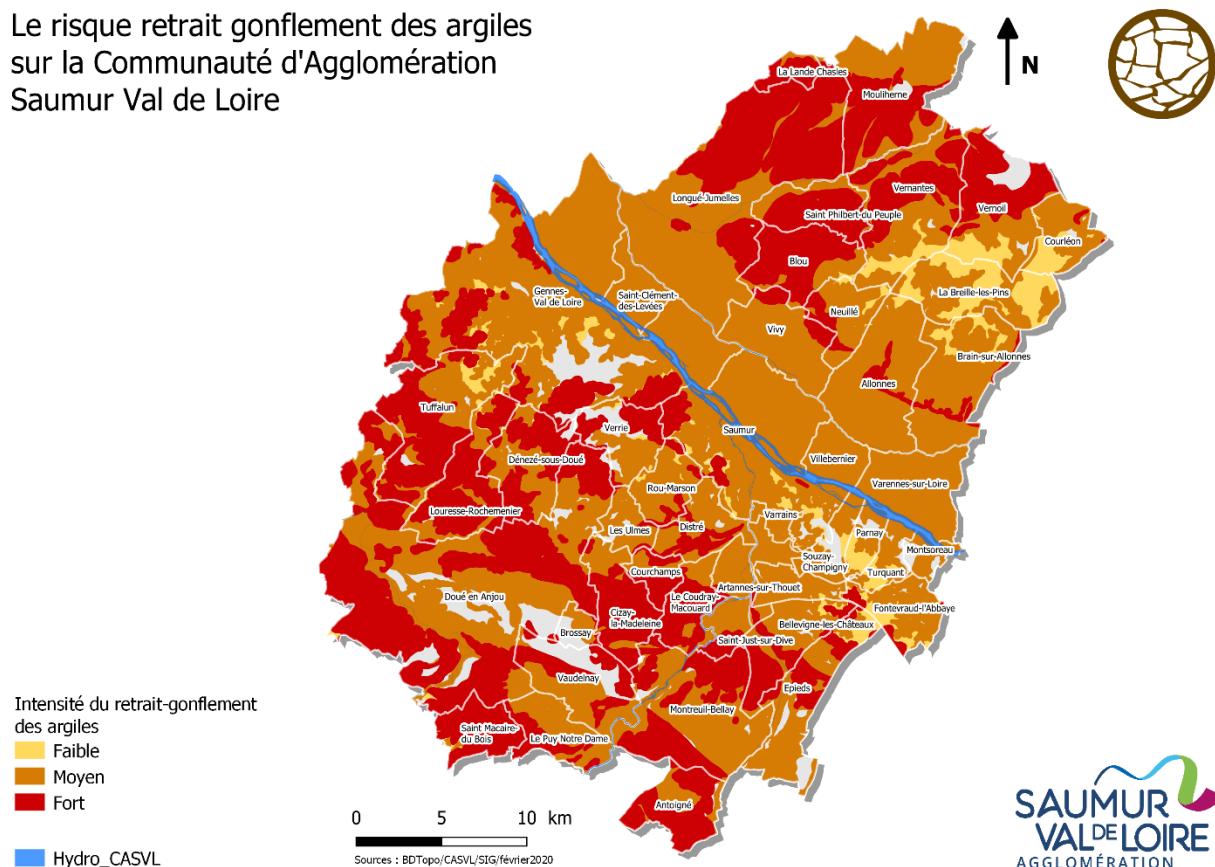
## ● Solutions face au risque

Les constructions les plus vulnérables sont les maisons individuelles, avec un simple rez-de-chaussée et des fondations de faibles profondeurs.

Des mesures simples peuvent être respectées pour construire une maison et limiter par la suite le risque retrait-gonflement des argiles.

## RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Le risque retrait gonflement des argiles  
sur la Communauté d'Agglomération  
Saumur Val de Loire



### • Que faire face au retrait gonflement des argiles ?

Que faire en cas de constatation de fissures importantes ?

- ne pas entrer pas dans un bâtiment gravement endommagé ou fragilisé ;
- informer son assurance et la mairie pour l'élaboration d'un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle.



Figure 13 : Les bons comportements face au retrait gonflement des argiles

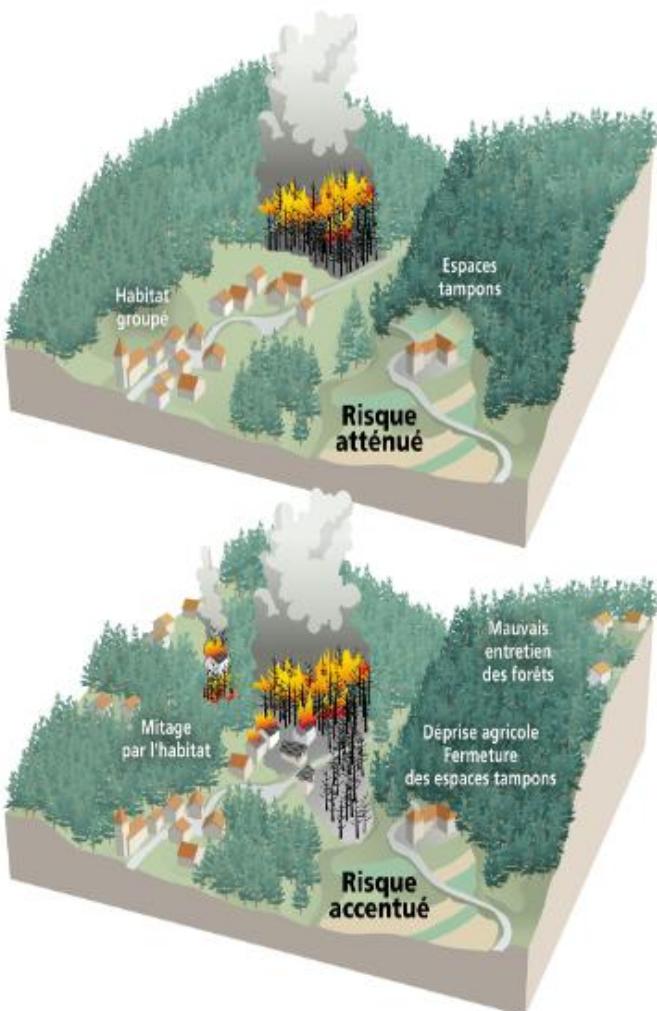


# RISQUE FEU DE FORETS

*On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un demi-hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs ou arborés (partie haute) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant les formations subforestières de petites tailles (les landes) et aux formations herbacées (prairie).*

## • Le risque

Pour se déclencher et se propager, un feu a besoin de trois éléments : une source de chaleur, un apport d'oxygène et un combustible.



## La commune de Tuffalun

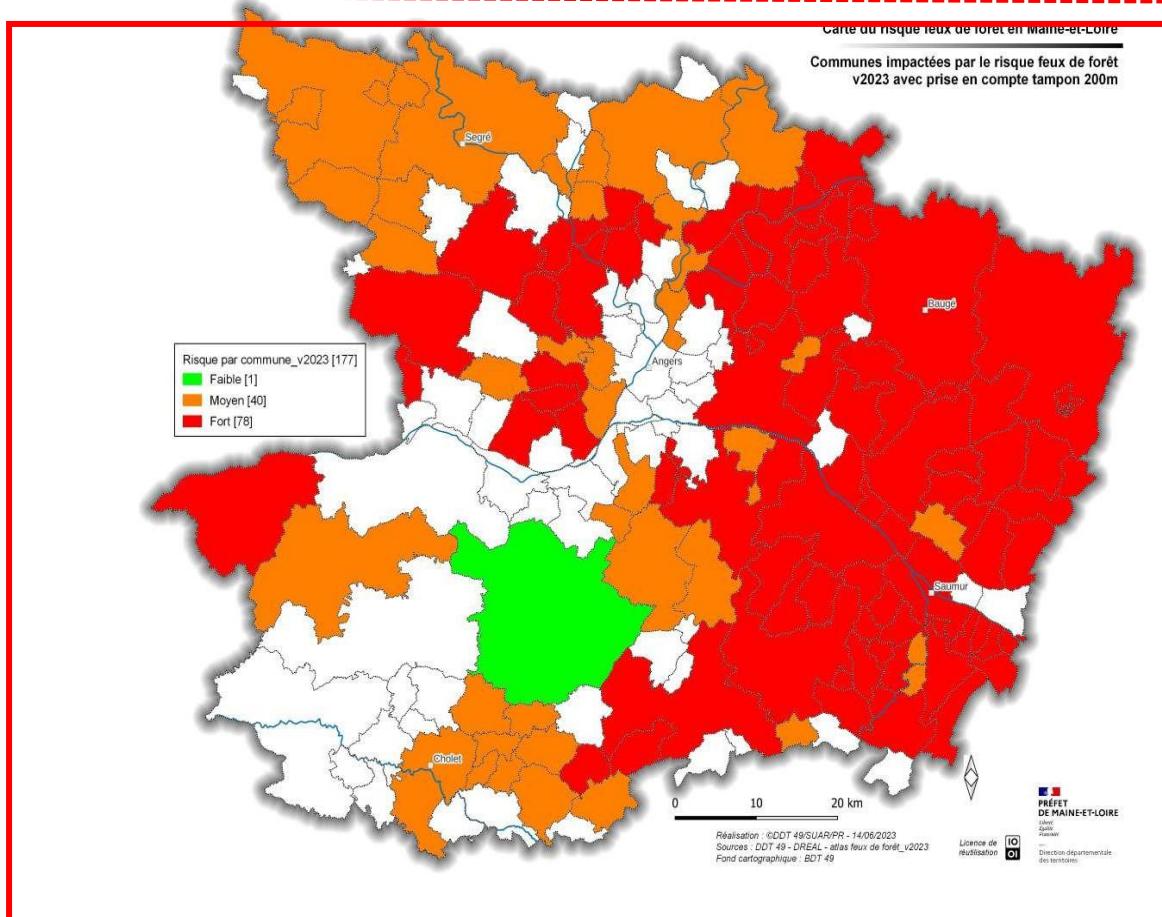
La présence de la forêt de communale de Louerre classe le territoire de Tuffalun en sensibilité FORTE.

Une attention particulière aux abords de la forêt sera apportée à La Dronière, Louerre, l'Hermitière, le Vau, les Lochereaux, Avort.

Les causes d'un sinistre sont parfois difficiles à établir avec certitude. Pour les causes de déclenchement d'un feu de forêt on distingue quatre facteurs principaux : les conditions climatiques (sécheresse, vent fort, foudre, etc.), les caractéristiques de la végétation (type de peuplement forestier, densité de végétation, disposition des strates, etc.), les conditions orographiques (progression accélérée dans un relief montant) et l'homme (accident, imprudence, malveillance, travaux agricoles, etc.).

Figure 14 : Vulnérabilité au feu de forêts (Source MEDD)

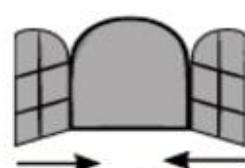
## RISQUE FEU DE FORETS



- Que faire en cas de feu de forêts ?



JE REJOINS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE



JE FERME LES FENÊTRES ET OUVERTURES



JE M'INFORME ET JE RESTE À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS



JE NE FUME PAS OU N'ALLUME PAS DE FLAMME



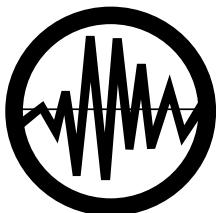
JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ILS SONT EN SÉCURITÉ



JE COUPE LES RÉSEAUX DE GAZ, D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHAUFFAGE

Figure 15 : Les bons comportements en cas de feu de forêts

# RISQUE SISMIQUE



*Le séisme, ou tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille terrestre ou sous-marine préexistante. Cette rupture s'accompagne de la libération soudaine et brutale d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous forme d'ondes sismiques provoquant des vibrations plus ou moins importantes du sol.*

## ● Le risque

Un séisme est principalement caractérisé par :

**Son foyer** : la région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques. Les secousses du sol sont d'autant plus importantes que la profondeur du foyer est faible.

**Son épicentre** : le point à la surface de la Terre situé à la verticale du foyer et où l'intensité est la plus forte.

**Sa magnitude** : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée par l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré correspond à multiplier par 30 l'énergie libérée.

**Son intensité** : elle est évaluée selon la manière dont le séisme se traduit en surface (le ressenti et les dégâts observés). Elle ne dépend pas de la magnitude et varie d'un point à un autre.

L'activité sismique étant principalement liée à la tectonique des plaques, on distingue plusieurs types de séismes : inter-plaque, intraplaque, lié à l'activité volcanique ou à l'activité humaine.

## La commune de Tuffalun

est exposée à un aléa sismique de niveau 2 sur 5 (risque faible).

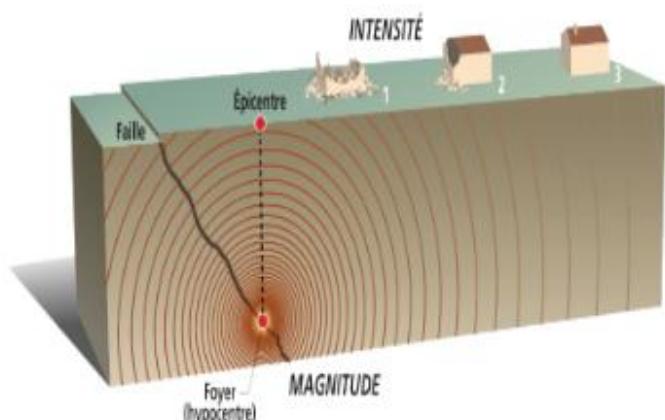
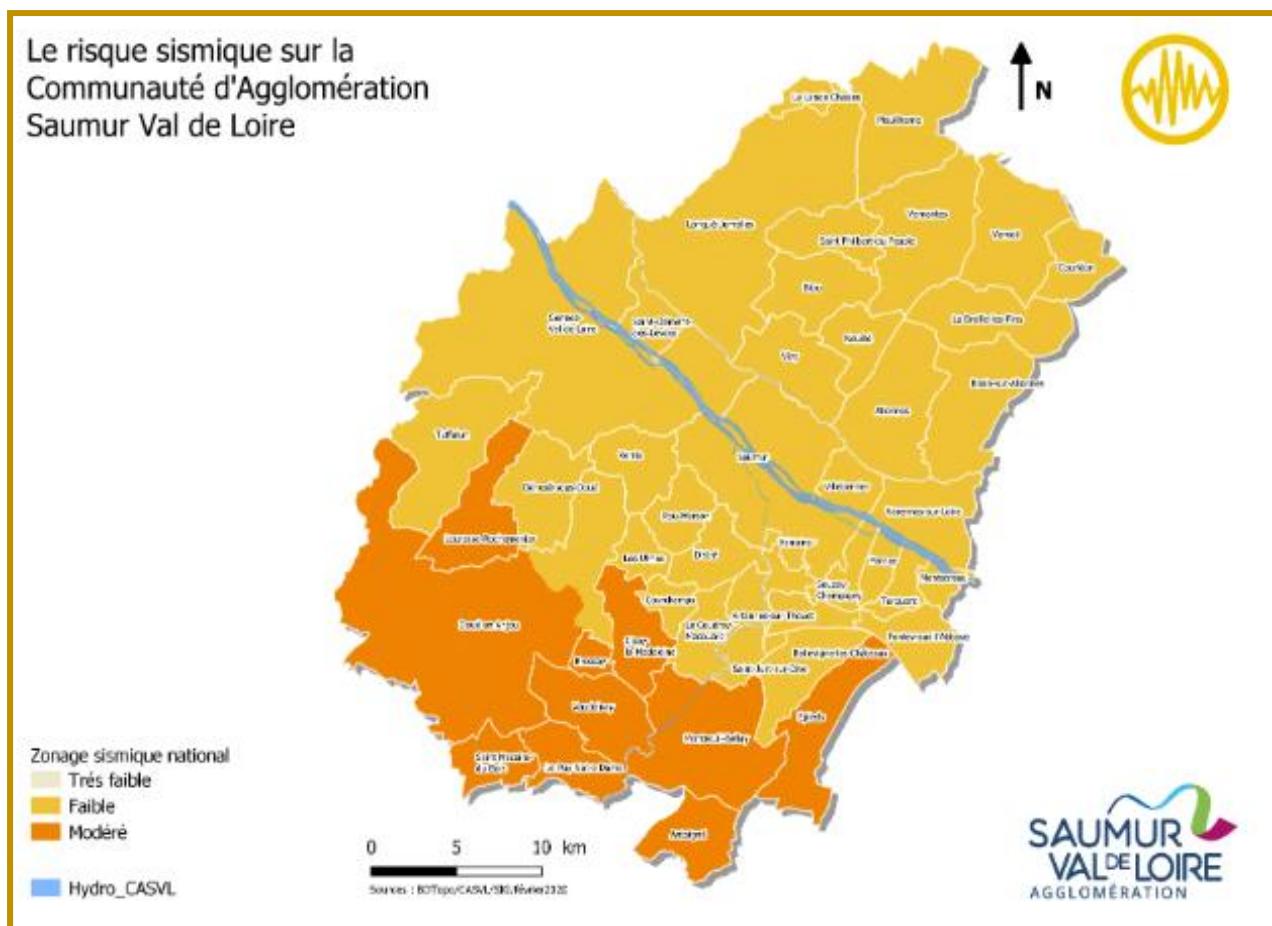


Figure 16 : Éléments décrivant un séisme (Source MEDD)

## RISQUE SISMIQUE



### • Que faire en cas de séisme ?

#### **consignes en cas de tremblement de terre**



Figure 17 : Les bons comportements en cas de séisme  
Document d'information sur les Risques Majeurs (DICRIM)



# RISQUE RADON

*Gaz radioactif naturel, le radon est considéré en France comme la seconde cause de mortalité par cancer du poumon après le tabac. Sa concentration dans certains bâtiments représente un risque pour la santé, qu'il est possible de réduire par une bonne aération et ventilation.*

## ● Le risque

Le radon résulte de la désintégration de l'uranium et du radium naturellement présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la Terre et en particulier dans les roches granitiques et volcaniques. Le radon se disperse dans l'eau et l'atmosphère, ce qui en extérieur n'est pas nocif pour la santé. Mais cela peut devenir plus dangereux lorsqu'il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments mal ventilés, des caves ou des cavités.



Figure 18 : Les sources de RADON dans le milieu naturel (Source MEED)

## La commune de Tuffalun

est exposée à un risque radon de niveau faible.

## ● Les effets du radon

Dans plusieurs parties du territoire national, le radon accumulé dans certains logements et locaux, peut constituer une source significative d'exposition de la population aux rayonnements ionisants.

Le radon est cancérogène pour l'Homme et une exposition régulière durant de nombreuses années à des concentrations excessives accroît le risque de développer un cancer du poumon.

Pour diminuer la vulnérabilité des habitations au radon on peut citer les solutions suivantes :

- **Empêcher le radon de venir du sol :** étanchéité autour des canalisations, des portes et couverture des sols en terre battue.
- **Traiter le soubassement ;** aération naturelle ou vide sanitaire et assistance avec ventilation mécanique.
- **Diluer la concentration en radon dans le volume habité** en aérant régulièrement pour renouveler l'air.

## RISQUE RADON

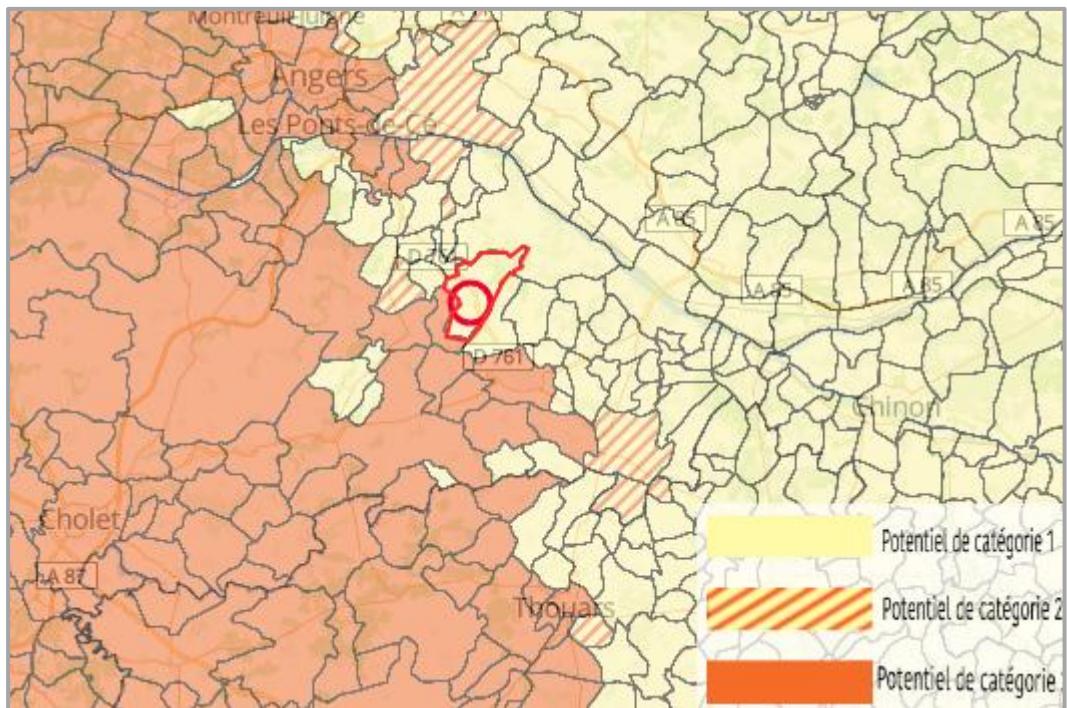
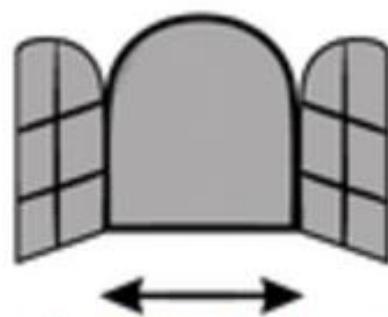


Figure 19 Cartographie du potentiel du radon des formations géologiques

- Que faire en cas de présence de radon ?



J'AÉRE RÉGULIÈREMENT LE  
LOGEMENT



JE VENTILE LES BÂTIMENTS,  
SOUS-SOL, VIDES SANITAIRES

Figure 20 : Les bons comportements en présence de radon

# RISQUE TEMPETE



*Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).*

*De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort)*

## ● Le risque

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de « tempête d'hiver »), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

Les tempêtes peuvent se traduire par :

- **des vents** tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression est élevé ;
- **des pluies torrentielles** pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.

## ● Les mesures préventives

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et en particulier la commune de Tuffalun peut être victime de tempêtes, avec des vents violents et parfois accompagnés de fortes précipitations. Pouvant entraîner des conséquences tant humaines, qu'économiques et environnementales. Le risque de tempête est géré principalement à l'échelle nationale. Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et assure la Vigilance Météo en mettant à disposition de la population une carte de vigilance. Tout propriétaire doit veiller à la bonne solidité et l'entretien de son patrimoine pour limiter les chutes d'arbre, de cheminée, de toiture, etc.

## ● Que faire en cas de tempête ?

### Avant :

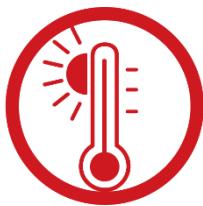
- Fermer et calfeutrer l'ensemble des ouvertures ;
- Se renseigner sur les prévisions météorologiques ;
- Prévoir un éclairage de secours.

### Pendant :

- S'enfermer dans un bâtiment ;
- S'informer sur les alertes et consignes du gouvernement ;
- Ne pas monter sur le toit ;
- Ne pas se déplacer.

### Après :

- Dégager les accès ;
- Évaluer les dommages ;
- Ne pas stationner sous les lignes électriques ni les toucher ;
- Contacter son assureur.



# RISQUE CANICULE

*La canicule est un épisode de très forte chaleur, aussi bien de jour comme de nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres principaux : la température et la durée.*

## ● Le risque

Les périodes de fortes températures qui se prolongent avec un faible refroidissement la nuit peuvent compromettre la santé et notamment la bonne régulation de la température du corps humain. Le risque de déshydratation augmente fortement et un « coup de chaleur » peut être fatal pour les personnes les plus fragiles. Les seuils de canicule varient en fonction des départements : le Maine-et-Loire est considéré en période de canicule lorsque la température ne descend pas sous 35°C le jour et 19°C la nuit.

Selon Météo-France, la fréquence des canicules devrait doubler d'ici à 2050. En fin de siècle, elles pourraient être bien plus fréquentes que maintenant mais également beaucoup plus sévères et plus longues. Il est donc important de bien se préparer à ces épisodes de forte chaleur.

## ● La population à risque

Tous les habitants sont susceptibles d'être impactés par les phénomènes de canicule. Cependant, certaines catégories de personnes sont plus à risque, notamment :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans : le corps a du mal à réguler la température et le coup de chaleur peut être important (température du corps supérieur à 40°C) ;
- les nourrissons et jeunes enfants ;
- les femmes enceintes.

## ● Que faire en cas de canicule ?

### Avant :

- Préparer une trousse « canicule » avec des éléments permettant de se rafraîchir ;
- Contacter les personnes sensibles de votre entourage
- Se faire connaître auprès des services municipaux si vous êtes une personne à risque.

### Pendant :

- Protéger son habitation contre la chaleur, fermer les volets et rideaux et créer des courants d'air ;
- Ne pas rester isolé ;
- Limiter au maximum tous les efforts physiques ;
- Proposer de l'aides aux personnes vulnérables.
- S'hydrater et maintenir le corps au frais ;
- Boire régulièrement et s'alimenter en quantité suffisante ;

# RISQUE GRAND FROID



*Une période de grand froid est caractérisée par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. On parle de vague de froid lorsque l'épisode dure au moins deux jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.*

*Ces périodes sont propices à la survenue d'autres phénomènes météorologiques comme la neige ou le verglas.*

## • Le risque

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (en décembre) ou tardifs (en mars ou en avril) sont également possibles.

Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :

- l'écart aux températures moyennes régionales ;
- les records précédemment enregistrés et l'étendue géographique ;
- la persistance de l'épisode prévu.

## • Les mesures préventives

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et en particulier la commune de Tuffalun peut être victime de vague de grand froid accompagnée de fortes chutes de neiges, de pluie verglaçante ou de verglas. Pouvant entraîner des conséquences tant humaines, qu'économiques et environnementales le risque de grand froid est géré principalement à l'échelle nationale. Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et met à disposition de la population une carte de vigilance.

## • Que faire en cas de grand froid ?

### Avant :

- Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, couverture de survie, etc.) ;
- Se renseigner sur les prévisions météorologiques ;
- Se faire connaître auprès des services municipaux si vous êtes une personne fragile ou isolée.

### Pendant :

- Limiter les efforts physiques à l'extérieur ;
- Maintenir la température ambiante du foyer à 19°C ;
- Vérifier les installations de chauffage pour éviter tout intoxication au monoxyde de carbone.

### Après (pour les personnes âgées) :

- Si vous vous sentez fatigué, ne pas hésiter à appeler votre médecin traitant ;
- En cas d'urgence, appeler le 15 (SAMU).

# RISQUE TMD



*Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses) fait suite à un accident survenant lors du transport de marchandises à risque par voie routière, fluviale, ferroviaire ou canalisation.*

*Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physico-chimiques ou la nature des réactions qu'elle est susceptible d'entraîner, peut présenter un danger pour l'Homme, les biens et l'environnement : elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.*

## • Le risque

Un accident impliquant une ou plusieurs matières dangereuses peut entraîner, de manière isolée ou combinée, avec des effets dominos, trois grands types de phénomènes :

- **L'explosion** : provoquée par un choc avec production d'étincelles, par échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.
- **L'incendie** : causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voir un sabotage.
- **Le dégagement d'un nuage毒ique** : il peut provenir d'une fuite de produit toxique, ou résulter d'une combustion. Les effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre et plusieurs jours après l'évènement.



## La commune de Tuffalun

Les voies traversant la commune susceptible de transporter des matières dangereuses sont : D70, D70E, D761 (avec un trafic routier pouvant aller jusqu'à 10000 véhicules par jour).

## • Les dispositions prises par les autorités

La réglementation en vigueur est très stricte. Le transport routier est régi par la réglementation ADR « Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par Route ». Celle-ci concerne la signalisation des véhicules, les opérations de chargement des marchandises, les techniques d'emballage et le contrôle des véhicules.

De plus, **une signalisation spécifique** s'applique à tous les moyens de transport dans le but d'indiquer le danger, de décrire la composition de la cargaison et les risques générés par les matières transportées.

Figure 21 : Signalisation spécifique des moyens de transport (Source : DICRIM de Saint-Léger-de-Linières)

---

- Que faire en cas d'incident lié au transport de matières dangereuses ?



Figure 22 : Les bons comportements en cas d'incident lié au transport de matières dangereuses



# RISQUE PANDEMIE

*On appelle risque de pandémie un risque à grande échelle, immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population localement ou globalement (pandémie type Ebola, Covid-19, grippe, etc.).*

## • Le risque

Le risque de pandémie est caractérisé par la diffusion rapide et géographiquement étendue d'un nouveau sous-type de virus ou de bactérie résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus ou la bactérie possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport à ceux habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle, ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de progresser et se propager rapidement, pouvant aboutir à une pandémie.

## • Que faire en cas de pandémie ?



Figure 23 : Les bons comportements en cas de pandémie (Source Santé Publique France)

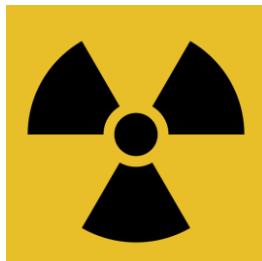
Plusieurs épisodes de pandémie ont eu lieu en France, notamment le Covid-19 qui a fait de nombreux morts au cours des dernières années.

## • Les causes

L'apparition d'une pandémie peut résulter d'une recombinaison génétique entre différents virus animaux ou humains ou des mutations progressives de ces derniers.

Le virus peut se transmettre de différentes façons en fonction de sa nature et ses caractéristiques :

- Par voie aérienne : dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons ;
- Le contact rapproché avec une personne infectée : embrasser ou se serrer la main ;
- Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade : poignées de porte, crayons, téléphone, etc.



# RISQUE NUCLEAIRE

*Le risque nucléaire est un évènement accidentel avec risque d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations, les biens et l'environnement.*

## • Le risque

Le risque nucléaire se manifeste de deux manières principales :

- **par irradiation**, c'est-à-dire par exposition directe aux rayonnements issus des dépôts radioactifs dans l'environnement Il faut s'éloigner au maximum de la zone contaminée.
- **par contamination**, si des particules radioactives se déposent sur la peau ou si elles sont avalées ou respirées.

Se situant aux abords du rayon de 20 km autour de la centrale de Chinon, il pourrait y avoir des impacts de sécurité sur la commune.

## • Les effets

Les effets sont fonction de la distance de radiation et de la durée d'exposition :

- **Les effets possibles sur l'homme :**  
Brûlure, stérilité, cancer, effet génétique supposé, effet sur le fœtus (malformation)
- **Les effets sur l'environnement :**  
La flore (destruction ou pollution), la faune (mêmes effets que sur l'homme avec des variables), les cultures (produits de consommation contaminés).
- **Les effets économiques :**  
Perturbation importante des activités humaines.

### consignes en cas d'accident



